

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021, le Conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté la résolution numéro 21-11-214 établissant un calendrier de toutes les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois, et ce, à 19h, à la salle située au 871, boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet.

Les dates sont les suivantes : 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2022.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 25ième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

CHANTAL PILON Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 25 novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 novembre 2021.